



Montpellier, le 25 mars 2011

Objet : Repérage de l'amiante

Madame, Monsieur

Nos services partagent les constats répétés d'absence, d'inadéquation et d'insuffisances dans la réalisation des repérages de l'amiante dans les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997.

Par ailleurs, très peu de modes opératoires sont transmis à la CARSAT et à l'Inspection du travail, par les opérateurs de repérage et les entreprises qui interviennent sur ou à proximité de l'amiante.

Un repérage de qualité, et exploité, des matériaux amiantés est un préalable indispensable dans la protection de la santé des salariés et de la population, pour éviter les cancers liés à l'amiante. Il revêt, de ce fait, un caractère réglementairement obligatoire.

Donneurs d'ordre (propriétaires, exploitants, maitres d'ouvrage), opérateurs de repérage, entreprises intervenantes (entretien, maintenance, désamiantage, démolition) chacun a un rôle et une responsabilité dans l'amélioration de la qualité des repérages de l'amiante et leur exploitation.

Le document ci-joint élaboré en concertation met en exergue et précise les points incontournables pour y parvenir. Pour plus d'informations vous pouvez contacter les services signalés.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Alain SALESSY
Directeur régional
DIRECCTE LR

Jean-Claude REUZEAU
Directeur
CARSAT- LR

Docteur Martine Aoustin
Directeur général
ARS



Vos interlocuteurs

DIRECCTE Languedoc Roussillon

Unité Territoriale de l'Aude : dd-11.administration@direccte.gouv.fr

Unité Territoriale du Gard : dd-30.administration@direccte.gouv.fr

Unité Territoriale de l'Hérault : dd-34.administration@direccte.gouv.fr

Unité Territoriale de la Lozère : dd-48.administration@direccte.gouv.fr

Unité Territoriale des Pyrénées Orientales : dd-66.administration@direccte.gouv.fr

ARS Languedoc Roussillon

Direction de la santé publique et l'environnement :

Isabelle.esteve-moussion@ars.sante.fr

CARSAT Languedoc Roussillon

Service prévention : prev@carsat-lr.fr